

Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "performance sportive " mention "judo-jujitsu"

RNCP36829 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DESJEPS — Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15405
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/09/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDE FR JUDO JUJITSU KENDO DISC ASSOCIE	78457379200024	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'enseignement, l'animation ou l'entraînement dans une perspective de performance sportive en judo-jujitsu nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « judo-jujitsu » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

- Conception du projet de la structure
- Direction d'une structure
- Encadrer des activités complexes d'entraînement et de formation en judo-jujitsu
- Encadrement du judo-jujitsu en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Construire la stratégie d'une organisation du secteur ;
- Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur ;
- Diriger un système d'entraînement en judo-jujitsu ;
- Encadrer le judo-jujitsu en sécurité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le DES JEPS mention judo-jujitsu prépare les entraîneurs judo - jujitsu aux métiers d'encadrement de sportifs de haut niveau.

Le titulaire de ce DES JEPS évolue essentiellement dans le secteur fédéral, sur des missions d'entraînement de haut niveau, de formation de formateurs et de direction de projets jusqu'au niveau national.

Les cadres techniques exerçant en tant qu'entraîneur sont employés majoritairement à temps plein. Les situations statutaires de ces entraîneurs, hors cadres d'État ou préparation olympique, peuvent varier entre un CDI, un CDD et vacataire.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le DES JEPS mention judo-jujitsu permet d'occuper les fonctions suivantes :

- directeurs d'équipes nationales et entraîneurs nationaux ;
- directeurs techniques et entraîneurs de « clubs de haut niveau » ;
- responsables et entraîneurs de structures fédérales (Pôles Espoirs, Pôles France) ;
- cadres techniques fédéraux.
- responsables et formateurs de formateurs des organismes de formation fédéraux.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur en judo-jujitsu est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

A) produire l'attestation "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1) ou l'une des attestations suivantes :

- "attestation de formation aux premiers secours" (AFPS) ;
- "premiers secours en équipe de niveau 1" (PSE 1) en cours de validité ;
- "premiers secours en équipe de niveau 2" (PSE 2) en cours de validité ;
- "attestation de formation aux gestes et soins d'urgence" (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- "certificat de sauveteur secouriste du travail (STT)" en cours de validité.

B) justifier d'une expérience d'encadrement en judo-jujitsu, dans le domaine du perfectionnement sportif ou de

l'enseignement, d'une durée de quatre cent cinquante heures au minimum pendant au moins trois saisons sportives dans les cinq dernières années.

C) démontrer une maîtrise technique d'un niveau de 3e dan de judo-jujitsu.

D) justifier d'aptitude à la direction d'une séance pédagogique de perfectionnement technique dans la discipline judo-jujitsu.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 180 €
Selon la branche	5 400 € – 9 180 €
Prise en charge	Branches concernées
9 180 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 098 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
5 400 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/09/2027
Date de dernière délivrance possible	01/03/2028

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36829/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	2 571 € – 10 000 €

Durée	1200 h
-------	--------

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
-----------------------------	---

Organismes gestionnaires (CFA)	1
--------------------------------	---

Organismes formateurs	1
-----------------------	---

Régions couvertes	1
-------------------	---

Départements couverts	1
-----------------------	---

Organismes certifiés Qualiopi	1
-------------------------------	---

Sessions	de 10/2026 à 06/2027
----------	----------------------

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	5
----------------------	---

Parcours menés à terme	5
------------------------	---

Taux d'achèvement	100 %
-------------------	-------

Période	09/2023 – 07/2026
---------	-------------------

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	5
----------------------	---

Montant total engagé	28 880 €
----------------------	----------

Coût moyen par dossier	5 776 €
------------------------	---------

Durée moyenne	610 h
---------------	-------

Période	04/2023 – 10/2025
---------	-------------------

France compétences	56 %
--------------------	------

Reste à charge titulaire	44 %
--------------------------	------

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.